

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 22 octobre 2015, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous souhaite le bonsoir à tous, à vous collègues conseillères et conseillers de villes, à vous membres du Conseil municipal, à M. le maire, à notre cher vice-chancelier, ainsi qu'à nos dignes représentants de la presse. Bonsoir et merci également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui sera présent ce soir jusqu'au point 6 de notre ordre du jour pour répondre à toutes les questions ayant trait aux finances de notre Cité. Et enfin, bienvenue à nos auditeurs du soir qui auront je l'espère du plaisir à assister à nos échanges et prises de décisions.

J'ai reçu ce soir, et vous tous également, une Résolution intitulée : Avenir de la psychiatrie dans le Jura bernois : Le Conseil de ville demande le soutien de toute la région. Je vous prie de prendre note que le traitement de cette dernière se fera, selon le règlement, en fin de séance. J'ajoute donc à notre ordre du jour un point 16.

Y a-t-il d'autres modifications à apporter à l'ordre du jour ?"

Il n'y a pas d'autre modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Règlement tarifaire (assainissement des eaux usées), modification : décision
5. Plan financier 2017-2020 : information
6. Examen du projet de budget 2016 : approbation éventuelle
7. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier pour un prix de CHF 532'000.- : décision
8. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2017, d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière pour un prix de CHF 504'000.- : décision
9. Crédit d'engagement additionnel de CHF 37'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour le doublement de la surface de production d'énergie photovoltaïque sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier – décider du financement : décision
10. Traitement de la motion "Manège" déposée le 3 septembre 2015 par le parti libéral radical : décision
11. Motions et interpellations
12. Réponses aux motions et interpellations
13. Petites questions
14. Réponses aux petites questions
15. Divers et imprévu
16. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Sont excusés : M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cornelio Fontana (PLR) et M. Gaëtan Aellen (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schluop (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret et M. John Buchs

Excusé : -

Presse : M. Patrick Cerf (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Mara Celant, M. Patrick Domon, M. Lionel Müller et M. Jérôme Lavanchy

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "J'ai deux petites communications à vous faire. Premièrement, vous dire que nous avons participé, presque au complet, à la journée des bureaux des Conseils de ville de la région le samedi 26 septembre passé. A cette occasion, nous avons été invités et reçus, selon tournus, par la commune de La Neuveville. Après une matinée de discussions riches et d'échanges très intéressants sur les fonctionnements de nos législatifs respectifs, nous avons eu la belle surprise d'être invités au restaurant gastronomique Le Bocca à St-Blaise pour partager un incroyable menu 5 plats..., où quand le travail prend des goûts d'évasion ! De quoi, aussi, susciter peut-être quelques vocations pour les élections 2016 au bureau de notre Conseil de ville ! A bon entendeur ! Et puisque nous avons maintenant l'eau à la bouche, je profite pour vous informer que le traditionnel Souper de Noël du Conseil de ville aura lieu à la suite de notre prochaine séance du jeudi 10 décembre 2015. Cette dernière commencera plus tôt afin de laisser place à la fête. Soyez donc particulièrement attentifs à l'heure de votre prochaine convocation, il n'est jamais agréable d'arriver 1h en retard à la séance. Croyez-moi, c'est du vécu ! Lors de ma première année de législature, j'avais personnellement tellement honte d'avoir loupé l'horaire que j'avais attendu derrière la porte jusqu'à la fin du Conseil de ville, n'osant pas entrer dans la salle. Je ne peux que vous encourager à bloquer cette date, car même si elle s'inscrit dans des agendas de fin d'année déjà bien chargés pour nous tous, cette rencontre est toujours l'occasion de se côtoyer dans un contexte détendu et propice aux échanges. Pour ce qui est

des détails organisationnels, vous recevrez, courant novembre, toutes les informations nécessaires."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour ma part, j'ai une communication à faire au sujet de la Patinoire régionale d'Erguël. Hier soir s'est tenue dans cette salle une séance d'information destinée aux différents exécutifs communaux, de Sonceboz à La Ferrière. Toutes les communes étaient représentées, ainsi que les membres de la Coopérative de la Patinoire régionale d'Erguël. Comme je vous l'ai déjà dit en septembre, une première séance a eu lieu, et à laquelle ont participé les maires du vallon, ainsi que le bureau d'architecte qui a établi la synthèse des projets. Lors de cette séance, il a été en quelque sorte retenu les grands principes constructifs devant permettre une réfection de la patinoire correspondant aux normes actuelles. Les principes suivants ont été retenus : renouvellement de la structure et de l'enveloppe, isolation de la dalle et mise en place d'un système de ventilation. Une seconde séance a été tenue à la salle du Conseil municipal, avec la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a établi le projet financier. L'objectif de cette séance était de se mettre d'accord sur une clef de répartition du financement entre les communes concernées. Le groupe de travail a sélectionné une variante qui a été soumise par courrier aux communes partenaires et présentée hier soir, afin d'arrêter une prise de position de principe, les différents exécutifs ne pouvant pas décider seul. A Saint-Imier par exemple, c'est le Corps électoral qui sera compétent pour décider de la dépense. Pour qu'un tel projet puisse être réalisé, les communes doivent avoir connaissance des éléments afin qu'elles puissent soutenir le projet. Je souhaite ainsi vous présenter la situation en indiquant quelques chiffres, sans trop entrer dans les détails toutefois. Actuellement, les communes sont représentées au sein du Conseil d'administration de la Coopérative. Elles ne disposent pas de voix au sein de l'Assemblée générale, puisqu'elles ne sont pas "coopératrices". Les maires concernés sont arrivés au constat que la structure de la Coopérative n'est plus adaptée à la reconstruction d'une patinoire par rapport à l'implication financière qui serait souhaitée. Le processus de réalisation est le suivant : jusqu'au 6 novembre 2015, les différents conseils municipaux vont se prononcer sur le principe d'un soutien à la Patinoire selon le projet établi. A ce jour, nous avons déjà reçu quelques retours positifs. Vous avez peut-être déjà lu dans la presse que la commune de Corgémont s'est montrée intéressée. La commune de Sonceboz s'est déjà déclarée favorable à participer également. Nous attendons encore les prises de positions officielles des autres communes. Si les signaux sont au vert après le 6 novembre 2015, rapidement, nous allons nous retrouver pour présenter officiellement le projet, puis constituer un groupe travail chargé de suivre le projet, et finalement attaquer la phase de conception proprement dite du projet de revalorisation de la Patinoire. Nous devons encore affiner la forme juridique ainsi que le financement pour pouvoir soumettre, et là nous sommes dans un timing idéal, le projet aux autorités compétentes des différentes communes en juin 2016 (Assemblées communales). Si tout va bien, une votation populaire pourrait se tenir le 25 septembre 2016 à Saint-Imier. En cas de respect de ce planning et pour autant que la population des différentes communes accepte le financement du projet, nous pourrions alors immédiatement débiter la création de la structure juridique et puis la mise à l'enquête du permis de construire dans le courant de l'automne 2016, pour idéalement, un début des travaux au printemps 2017 dès la fonte de la glace. La structure privilégiée à l'heure actuelle est une société anonyme avec un capital-actions de CHF 2'060'000.-. J'y reviendrai après. Le Conseil d'administration serait composé d'un représentant par commune avec un contrat d'actionnaire prévoyant la double majorité pour garantir "entre guillemet" une certaine équité entre les communes. En résumé, ce sont ici les principaux éléments de la structure juridique à l'heure actuelle. Au niveau du financement, il a été proposé aux communes de participer à un investissement unique par la création du capital-actions ainsi que par une participation à la subvention annuelle du fonctionnement de la SA. Une subvention du CJB estimée pour l'heure à 14 % du coût total, viendrait s'ajouter au financement du projet, le solde étant couvert par un emprunt bancaire. Plusieurs simulations ont été faites par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. L'investissement total sur lequel nous travaillons actuellement est de l'ordre de CHF 5'000'000.-. Le financement peut donc être découpé comme suit : un capital-actions de

CHF 2'060'000.-, une subvention du CJB estimée à 700'000.-, ainsi qu'un emprunt bancaire de l'ordre de 2'240'000.-. Le coût de fonctionnement est estimé à quelques CHF 400'000.- environ, tenant compte des économies d'énergie, mais également des augmentations de la dette, et donc de la charge d'intérêts et d'amortissements. La clef de répartition qui a été décidée, ou en tous cas proposée aux communes, est une clef basée sur le nombre d'habitants multipliée par un coefficient. Le coefficient fixé pour la commune siège de Saint-Imier est de 2,5. Pour les communes membres du COPIL (de Cortébert à La Ferrière), le coefficient est de 1. Il est de 0,5 pour les communes externes au COPIL. Sans vous donner le détail des coûts pour chaque commune, je peux vous informer que l'investissement unique pour Saint-Imier serait de l'ordre de CHF 1'268'000.-, et la subvention annuelle de CHF 253'600.-. A titre de comparaison, nous sommes aujourd'hui, sauf erreur, à une subvention de CHF 210'000.-. Pour anecdote, après avoir travaillé sur ces différentes variantes, nous avons relevé la répartition des coûts de la patinoire de Porrentruy. Je vais faire quelques comparaisons : subvention annuelle à Porrentruy : CHF 416'000.-. Saint-Imier : CHF 412'000.-. Communes participantes à Saint-Imier : 10. A Porrentruy : 22. Participation de la commune siège à Saint-Imier : CHF 50.-. A Porrentruy : CHF 47.60. Participation des communes du COPIL : CHF 20.-. A Porrentruy, c'est les communes de la Couronne : CHF 22.80 francs. La participation des autres communes à Saint-Imier serait de : CHF 10.-. A Porrentruy c'est : CHF 16.50. Il est intéressant de constater une certaine similitude dans la répartition des coûts. En complément, et c'est déjà le cas pour les communes de Courtelary à Renan, les communes qui accéderaient à cette société anonyme deviendraient également partenaires de l'action Pass'sport offrant la gratuité des infrastructures sportives (piscine et patinoire) aux enfants jusqu'à 16 ans révolus des communes participantes. Il est évident, et je pense que c'est déjà le cas actuellement, que les heures de glace seraient facturées différemment aux communes qui seraient membre de la SA, et aux communes externes à la société. Voilà en quelque sorte le résumé de l'état de situation du projet de réhabilitation de la Patinoire d'Erguël. La prochaine étape sera la synthèse du positionnement des différentes communes. A ce moment-là, je pense que nous ferons une communication officielle pour annoncer la tendance. J'espère que la région nous suivra et que nous arriverons à réaliser ce projet important et de qualité."

4. Règlement tarifaire (assainissement des eaux usées), modification : décision

Rapport du Conseil municipal (points 4 à 6 de l'ordre du jour) :

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 17 parties dont le projet de budget 2016. Ce dernier est établi pour la première fois en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) conformément à l'article 70 de la loi sur les communes. Les comparaisons avec les budgets et comptes antérieurs doivent donc être abordées avec la plus grande prudence, le traitement de certains postes ne se faisant plus de la même manière qu'avec le MCH1 encore en vigueur pour les comptes 2015.

Si l'élaboration du budget 2016 peut être qualifiée de relativement favorable, dans la lignée des comptes 2014 et probablement du bouclage 2015, l'avenir doit être appréhendé avec une certaine réserve pour plusieurs raisons :

A moyen terme, la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) représente une épée de Damoclès qui pourrait se traduire par des répercussions financières conséquentes pour notre commune en raison notamment de l'importance du rendement de l'imposition des personnes morales. Toutefois, à l'heure actuelle, les informations dont nous disposons ne permettent malheureusement pas d'en cerner les conséquences exactes en raison des différentes incidences liées (définition du taux d'imposition définitif, adaptation de la péréquation financière, éventuelle indemnité du canton provenant de la Confédération).

Le plan financier a donc été réalisé en s'appuyant sur les scénarii élaborés par la Direction des finances du canton de Berne qui prévoient une baisse des rentrées fiscales d'environ 1,5 à 2 millions de francs, soit approximativement 2 à 3 dixièmes de quotité d'impôt pour notre commune, sans tenir compte d'éventuelles compensations. Ces données se traduisent par une diminution des rentrées fiscales des entreprises de 35 % à l'horizon 2019.

Afin de limiter les impondérables liés à cette réforme, votre autorité a récemment accepté la création du règlement concernant le financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales. Si ce fonds ne constitue pas le remède miracle, il devrait permettre d'appréhender les changements avec un peu plus de sérénité le moment venu, pour autant qu'il puisse être alimenté en suffisance d'ici 2019.

A plus court terme, il ne faut pas négliger que l'année 2016 sera révélatrice des différentes secousses que l'économie suisse a subies plus ou moins fortement depuis le début de l'année 2015 (abandon du taux plancher de l'euro par la BNS, crise chinoise, dévaluations successives du yuan, etc.). Les revenus de l'imposition des personnes morales doivent donc être déterminés avec une certaine prudence et retenue pour l'année 2016. Les perspectives actuelles basées sur l'état de la conjoncture nous contraignent donc à fixer un objectif un peu en dessous du résultat prévisible pour l'année 2015.

Le revenu de l'imposition des personnes physiques est quant à lui sensiblement en hausse en raison de l'accroissement constant de notre population mais surtout suite à l'introduction des mesures d'économie décidées par le Grand Conseil en 2013 (suppression de la déduction fiscale forfaitaire pour les frais d'acquisition de revenu) ayant comme conséquence une hausse du revenu imposable et donc du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Si l'on peut donc afficher un certain optimisme pour l'année 2016, c'est plutôt dans l'évolution des finances durant la période 2017-2020 que nous devons être vigilants. En effet, les déficits budgétaires ne cessent de croître dans le temps, en raison d'une part, des répercussions financières engendrées par la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et d'autre part, du montant total des investissements planifiés durant toute ladite période (CHF 33'435 millions). A préciser que ce montant élevé tient déjà compte d'une diminution de près de 20 millions de francs opérée par le Conseil municipal depuis le début de l'année par rapport aux souhaits d'investissements initiaux qui totalisaient plus de 52 millions sur 6 ans.

L'ensemble des choix effectués dans le cadre du budget 2016 et présenté dans le rapport préliminaire annexé ont été guidés par ces enjeux financiers et ont fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une pesée d'intérêts au sein de la Commission des finances, dans la perspective du maintien de l'équilibre financier du compte de résultat dans la durée.

Pour l'année 2016, les investissements bruts prévus dans le patrimoine administratif totalisent **CHF 9'720'000.-**. De cette somme, des subventions de CHF 840'000.- peuvent être retranchées pour arriver à un montant total net d'investissements de **CHF 8'880'000.-**, dont CHF 1'300'000.- concernent la nouvelle adduction d'eau, CHF 1'480'000.- la rénovation des Halles de gymnastique, et CHF 1'800'000.- la nouvelle déchetterie.

Ces montants sont certes nettement supérieurs à la capacité d'autofinancement qui se situe entre 3 et 4 millions de francs. Toutefois, les besoins réels, compte tenu des infrastructures importantes, sont sans doute supérieurs à la capacité d'autofinancement. Les rentrées financières actuelles constituent donc une véritable aubaine et permettent, pour l'heure encore, de faire face aux importants besoins d'investissements et d'entretien de nos riches infrastructures.

Il s'agit également de relever la mise au budget d'une partie des entretiens des bâtiments et routes communaux prévus dans le Règlement y relatif. Les attributions aux différents financements spéciaux ont été faites à 69,2 %, soit CHF 470'000.- pour les bâtiments du patrimoine administratif, 19.7 % soit CHF 64'900.- pour les bâtiments du patrimoine financier, et 72,1 % soit CHF 200'000.- pour l'entretien des routes.

Comme il est possible de le constater aux pages VIII à XII de la documentation remise, l'assainissement des eaux usées enregistre des déficits importants depuis de nombreuses années pour atteindre un déficit cumulé de plus d'un million de francs entre 2006 et 2014. Cette situation est essentiellement due à des prix facturés trop bas en comparaison aux différents coûts liés aux traitements des eaux usées et aux taxes cantonales. A fin 2014, le financement spécial ET (équilibre de la tâche) présente un solde négatif et une avance au financement spécial (perte) de CHF 153'141.47 a dû être inscrite au bilan. Cette perte, et celle qui sera inévitablement enregistrée en 2015, devront être résorbées conformément à la loi d'ici au 31 décembre 2022 au plus tard. Afin de résoudre cette situation chronique, il est proposé d'augmenter le prix de l'assainissement de l'eau en faisant passer le prix du m³ de CHF 2.- actuellement à CHF 2.25 et en adaptant également les taxes de base.

Finalement et conformément au traitement des points 7 et 8 de l'ordre du jour, le montant maximum de la taxe d'exemption passera au maximum autorisé par la loi, soit CHF 450.- (contre CHF 400.- jusqu'à présent), ceci afin de limiter l'augmentation des parts communales annuelles au Syndicat des sapeurs-pompiers étant donné les importants investissements en nouveaux véhicules à réaliser.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2016 qui prévoit un déficit de CHF 348'170.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 185'675.- pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : proposition de nouveaux tarifs : CHF 2.25/m³ (hors TVA) (en lieu et place de CHF 2.00 actuellement) + nouvelles taxes de bases (par paliers) à adopter par le Conseil de ville dans sa séance du 22 octobre 2015 en remplacement de celles entrées en vigueur dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.- (en lieu et place de CHF 400.- jusqu'à fin 2015))
- d'amortir le patrimoine administratif qui existera probablement au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6,25 pour cent

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "En lien avec la documentation reçue, pages VIII à XII (chiffres romains), j'ouvre la discussion."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Nous devons nous prononcer sur la modification du Règlement tarifaire de l'assainissement des eaux usées, en lien avec le budget 2016 qui

nous est soumis ce soir. Plutôt que modification, ne devrions-nous pas plutôt parler d'adaptation dudit règlement ? En effet, nous avons cumulé un déficit entre les années 2006 et 2014 de plus de 1 million de francs. Le déséquilibre de cette tâche, dû principalement à une sous-répercussion des coûts et une croissance des charges liées à cette fonction, doit être absorbé, conformément à la loi, au plus tard au 31 décembre 2022. Outre une obligation légale de rétablir l'équilibre dans cette fonction, il est de notre devoir d'en adapter ses tarifs et d'en assurer son bon fonctionnement financier. C'est pour ces raisons que la fraction Alternative régionale et communale approuve, à l'unanimité, l'adaptation du règlement tarifaire de l'assainissement des eaux usées passant de CHF 2.- à CHF 2.25 le m³, et la modification des taxes de bases, afin de rétablir l'équilibre de cette tâche, en perspective de l'échéance fixée par la loi au 31 décembre 2022."

M. Vital Carnal, PS : "L'assainissement des eaux usées au niveau financier nous préoccupe depuis de nombreuses années, pour atteindre un déficit cumulé de plus de un million entre 2006 et 2014, ceci essentiellement en raison d'une facturation trop basse par rapport au coût effectif. Après avoir réalisé le PGEE (séparation des eaux claires, des eaux usées) le volume des eaux à traiter a diminué. Malgré cela, le compte "eaux usées" est resté déficitaire. Comme la tâche doit être équilibrée, et que la réserve a été consommée, il ne reste qu'une solution, l'augmentation du mètre cube et de la taxe de base. Cette solution n'est pas facile à prendre, toujours des augmentations, alors que les revenus de la majorité stagnent. Mais malheureusement, c'est la seule solution. Sans enthousiasme, le parti socialiste accepte l'augmentation du prix du m³ à CHF 2.25, ainsi qu'une adaptation des taxes de base."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier et accepte l'augmentation du prix de l'eau usée pour le budget 2016. Cependant, pour le budget 2017, il faudra se poser plusieurs questions :

- Pourquoi a-t-on attendu si longtemps avant de réagir ?
- Qu'a-t-on fait durant ces dernières années pour améliorer nos dépenses ?
- Comment est-il possible que d'autres communes aient des prix beaucoup plus bas ? Voici quelques exemples :
 - Bienne : 2.70 CHF/m³,
 - Bâle 2.54 CHF/m³,
 - Le Locle 2.50 CHF/m³,
 - Saint-Imier, qui est bien sûr champion de Suisse, 4,21 CHF/m³, soit 2.00 CHF/m³ de plus que d'autres communes de Suisse.

Le dossier doit donc être réétudié pour le budget 2017. Nous acceptons difficilement cette augmentation qui passe de 2.00 CHF/m³ à 2.25 CHF/m³."

Au vote, la modification du Règlement tarifaire (assainissement des eaux usées) est acceptée à l'unanimité.

5. Plan financier 2017-2020 : information

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Plan financier 2017-2020, j'ouvre la discussion."

M. Christian Tharin, PLR : "C'est avec une grande attention que le parti libéral radical a étudié le plan financier 2017-2020. Nous adhérons dans les grandes lignes à ce plan financier et nous remercions les instances l'ayant établi. Toutefois, nous avons remarqué

que des améliorations et des ajustements seraient possibles. Nous citons un exemple : la Rue du Vallon. Selon le plan financier, il est prévu de faire les travaux suivants :

- la réfection des conduites de gaz en 2017;
- la réfection des installations d'électricité en 2018;
- et enfin la réfection des éléments concernant le trafic au-delà de l'année 2020.

Afin de ne pas déranger trois fois les habitants de ce quartier en peu de temps, le parti libéral radical souhaiterait que tous ces travaux soient coordonnés en une seule et même année, comme cela fut le cas lors de la réfection de la route cantonale. Cette façon de procéder est également la plus judicieuse afin de ne pas dilapider les deniers publics."

M. Patrick Tanner, maire : "M. Christian Tharin, PLR, vous avez tout à fait raison. Je pense que le Conseil municipal se penchera sur ce sujet, afin de corriger le plan financier 2018-2021, que nous traiterons dans le cadre de l'élaboration du prochain budget. Nous tiendrons compte de votre remarque."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale fera sa déclaration lors du traitement du point 6 de l'ordre du jour."

Mme Jessica Haenni, PS : "Nous procéderons de la même manière que la fraction Alternative régionale et communale, et ferons notre déclaration lors du traitement du point 6 de l'ordre du jour."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien."

6. Examen du projet de budget 2016 : approbation éventuelle

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais dans un premier temps prendre le projet de budget soumis point par point afin que vous puissiez intervenir au besoin. Dans un deuxième temps, j'ouvrirai la discussion avant de passer au vote."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Mme Talika Gerber, PLR : "La proposition du budget et du plan financier qui nous est présentée a été établie avec la nouvelle méthode comptable MCH 2. Cette méthode a modifié la terminologie des comptes et en a ajouté des nouveaux, principalement au niveau des charges sociales. Le deuxième changement lié à cette nouvelle méthode concerne le résultat de l'exercice. Ce soir, il nous est demandé d'approuver le déficit du compte général qui était celui qui nous était présenté en MCH 1 et aussi, nouveauté cette année, d'approuver celui du compte global qui tient compte du résultat général augmenté par les bénéfices des fonds spéciaux ou alors diminué par les pertes de ces mêmes comptes. Le budget présenté a soulevé un débat constructif au sein de notre fraction. Nous sommes conscients que celui-ci a été établi dans une situation économique pleine d'incertitudes. En effet, il est impossible de savoir quelles seront les conséquences de l'abolition du taux plancher mais aussi les inquiétudes connues cet été sur les marchés asiatiques par nos entreprises. Entre outre, comme déjà évoqué lors de la présentation des comptes 2014, la révision de la loi sur l'impôt des personnes morales ne permet pas d'établir des budgets aussi sereinement que souhaité. Le budget 2016 prend en compte les différents enjeux qui

ont été évoqués aussi bien dans le plan d'investissements que dans le programme de législature établi par le Conseil municipal. Bien qu'un investissement global pour 2016 de plus de CHF 8'000'000.- soit prévu, le plus dur sera de le respecter. Nous devons avoir une rigueur stricte sur la tenue des budgets lors de la réalisation des projets mis en route en conservant ainsi une bonne vision des dépenses. Compte tenu de ce qui précède, le parti libéral radical accepte le budget 2016 qui prévoit un déficit de CHF 348'170.- pour le compte général et ainsi qu'un déficit de CHF 185'675.- pour le compte global avec une quotité d'impôts inchangée de 1,75 ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les services qui ont contribué à l'élaboration du budget 2016, tâche qui n'a pas été facilitée par l'introduction de MCH2. Nous tenons aussi féliciter M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la fiabilité des informations fournies, sa disponibilité, et ses judicieux conseils."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "A l'heure de se prononcer sur le budget 2016, il est important de rappeler quelques faits significatifs qui impacteront les comptes de notre commune à court et moyen terme. La réforme des entreprises III aux conséquences incertaines, l'abolition du taux plancher par la BNS et l'instabilité du marché chinois impactant principalement le secteur horloger, sont les principaux défis auxquels nous serons confrontés dans la planification de nos budgets communaux dans les années à venir. Nous nous devons de relever ces défis et d'en absorber les effets pour garantir à tous les citoyens et les entreprises de Saint-Imier une stabilité fiscale, économique, et politique. Bien que le budget 2016 qui nous est soumis ce soir soit favorable, nous devons garder à l'esprit que la perte des recettes fiscales des personnes morales est évaluée entre 1'500'000.- et 2 millions de francs, une fois les effets de la réforme des entreprises III ressentis. Afin d'en limiter l'impact fiscal sur la population et les entreprises, nous avons voté la création du financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales lors de notre dernier conseil. Fonds spécial, qui nous l'espérons vivement, pourra être alimenté en suffisance d'ici 2019. Concernant le plan financier 2017-2020 nous sommes conscients que nos investissements doivent revenir à un montant permettant une capacité d'autofinancement, se situant entre 3'000'000.- et 4'000'000.- de francs. A cet effet, nous saluons la démarche du Conseil municipal d'avoir déjà procédé à une diminution de près de 20 millions de francs sur les investissements initiaux prévus pour les six prochaines années. Mais n'oublions pas que le développement économique et la croissance démographique d'une région passe par une stratégie d'investissements assurant la croissance et la pérennité de ses infrastructures, garant de sa qualité de vie. Avant de conclure, nous voulons adresser un remerciement particulier à Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour l'important travail réalisé lors de la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé, à savoir le passage du MCH 1 au MCH 2, ainsi que pour le travail conséquent réalisé à l'élaboration de ce budget 2016. En conclusion, la fraction Alternative régionale et communale accepte, à l'unanimité, le budget 2016 qui nous est soumis ce soir sachant qu'il a été préparé avec précision et professionnalisme."

Mme Jessica Haenni, PS : "Le parti socialiste a pris connaissance du plan financier 2017-2020, ainsi que du budget élaboré pour l'année 2016. Budget qui, comme le programme de législature, est ambitieux, mais fait preuve de retenue. Et n'y voyez pas là une remarque critique ! Non, la retenue est ici normale ! Nous vivons dans une situation conjoncturelle incertaine et l'avenir des rentrées fiscales pour les personnes morales est, comme nous en avons déjà discuté, un énorme point d'interrogation. Restons donc prudents ! Il y a tout de même un point qui nous pose problème : la vente des immeubles de la Clef. Comme déjà évoqué lors du précédent Conseil de ville, nous nous opposons clairement à la vente de ce patrimoine. Difficile d'admettre de brader des biens si précieux. Malgré cette remarque, la fraction socialiste approuve le budget 2016, et souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à son élaboration."

Au vote, le budget 2016 qui présente un déficit de CHF 348'170.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 185'675.- pour le compte global qui tient compte des résultats

provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : proposition de nouveaux tarifs : CHF 2.25/m³ (hors TVA) (en lieu et place de CHF 2.00 actuellement) + nouvelles taxes de bases (par paliers) adoptées par le Conseil de ville au point 4 ci-avant en remplacement de celles entrées en vigueur dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.- (en lieu et place de CHF 400.- jusqu'à fin 2015))
- d'amortir le patrimoine administratif qui existera probablement au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6,25 pour cent

est accepté à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son travail, et sa disponibilité."

...Il est 20 h 00, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

7. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier pour un prix de CHF 532'000.- : décision

Rapport du Conseil municipal (points 7 et 8 de l'ordre du jour) :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les corps des sapeurs-pompiers des communes du Haut-Vallon (de Villeret à La Ferrière) ont fusionné sous l'appellation du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. Le Corps compte environ 90 volontaires dont une trentaine assure un service de permanence 24 heures sur 24 afin de répondre rapidement aux différentes sollicitations.

Suite à la fusion, deux véhicules lourds ont d'ores et déjà été renouvelés. Il s'agit d'un tonne pompe IVECO (2011) et d'une échelle automobile IVECO 30 m (2012).

Comme vous pourrez le constater sur la documentation annexée, six véhicules présentent des âges avancés allant de 23 à 36 ans :

| | |
|---|--------|
| Tonne pompe Erguël 22 (1 ^{ère} mise en service : 1979) | 36 ans |
| Transport d'hommes Erguël 42 (1 ^{ère} mise en service : 1984) | 31 ans |
| Petit tonne pompe Erguël 21 (1 ^{ère} mise en service : 1986) | 29 ans |
| Transport d'hommes Erguël 43 (1 ^{ère} mise en service : 1989) | 26 ans |
| Pionnier lourd, SR Erguël 31 (1 ^{ère} mise en service : 1990) | 25 ans |
| Pionnier + transport tuyaux Erguël 32 (1 ^{ère} mise en service : 1992) | 23 ans |

Malgré un entretien irréprochable, l'âge avancé de ces différents véhicules provoque des réparations de plus en plus onéreuses en raison de la rareté voire, dans certains cas, la non

disponibilité des pièces de rechange. Il n'est pas rare de devoir faire établir des pièces sur mesure à des coûts prohibitifs.

De plus, lors des interventions, il est primordial de pouvoir compter sur des véhicules fiables et ne risquant pas de tomber en panne. Actuellement, les véhicules 21 et 31 atteignent péniblement la vitesse de 35 km/h pour gravir Les Pontins ou le Mont-Soleil.

Afin de veiller au renouvellement du parc de véhicules et de disposer d'une planification à long terme, l'Etat-major des Sapeurs-pompiers d'Erguël a établi un plan de remplacement des véhicules pour les 20 prochaines années, en tenant compte de leur vétusté et du maintien d'un certain équilibre financier.

Suite au préavis favorable de l'Assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël du 23 juin 2015, il est proposé aux communes membres d'approuver le renouvellement de 3 véhicules par l'acquisition de 2 nouveaux camions pour un montant total CHF 1'036'000.- équipements compris.

Afin de bénéficier des meilleures conditions, le Syndicat propose de décider de l'acquisition des deux véhicules simultanément mais de différer la livraison du second véhicule en 2017.

Remplacement en 2016 :

Achat d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier, en remplacement de l'actuel tonne pompe Erguël 21 (29 ans) et du véhicule pionnier lourd Erguël 31 (25 ans). Le nouveau véhicule a été étudié afin qu'il puisse passer sous le pont du Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil afin de permettre un accès dans les meilleurs délais aux habitations de Mont-Soleil. Il sera monté sur un châssis Mercedes-Benz Atego quatre roues motrices et disposera d'une réserve d'eau de 1'500 litres pour intervenir sur les feux et les accidents. La fusion de ces deux véhicules en un seul permettra de réduire les coûts d'entretien et évitera les doublons de matériel. La polyvalence du nouveau véhicule permettra également d'éviter le déplacement de deux véhicules lors de petites interventions. Le prix total, comprenant le véhicule, son aménagement, le renouvellement du matériel, ainsi que la TVA, se monte à CHF 532'000.-.

Remplacement en 2017 :

Achat d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière, en remplacement du tonne pompe Erguël 22 (36 ans). Comme l'ancien, le nouveau véhicule disposera d'une double cabine afin d'éviter l'acquisition d'un véhicule transport d'hommes supplémentaire. Ce véhicule sera monté sur un châssis similaire au nouveau véhicule ci-dessus. Le prix total, comprenant le véhicule, son aménagement, le renouvellement du matériel, ainsi que la TVA, se monte à CHF 504'000.-.

Autorité compétente :

Conformément à l'art. 8 al.1 lit. d du Règlement d'organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël, *"les communes affiliées décident les dépenses nouvelles supérieures à 100'000 francs et les dépenses périodiques supérieures à 10'000 francs"*.

Les deux investissements déterminants étant chacun inférieur à 1 million de francs, la compétence de ces décisions revient donc au Conseil de ville pour Saint-Imier. L'investissement total sera réalisé par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël qui a d'ores et déjà obtenu la garantie du financement auprès du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs.

Les investissements pourront être réalisés uniquement lorsque la majorité des autorités compétentes des communes affiliées, représentant la majorité des pourcentages de répartition des frais (double majorité), auront approuvé ces deux dépenses (art. 8 al. 2).

Quelles conséquences pour la commune :

Pour les communes, les investissements se traduiront par des charges supplémentaires induites par les dépréciations et les intérêts des deux véhicules dans les comptes du Syndicat.

Depuis la création du Syndicat en 2011, les comptes ont toujours clôturé sur un résultat positif. Aucune charge n'a donc été refacturée aux communes affiliées jusqu'en 2014. Les différents revenus (taxe d'exemption, subventions AIB, et secours routiers, etc.) ont donc permis à eux seuls de couvrir les frais du Syndicat jusqu'à présent.

Le budget de l'année 2015 présente un déficit de CHF 94'792.- qui sera à charge des comptes de fonctionnement des différentes communes membres selon la clé de répartition établie. Pour Saint-Imier, la part de couverture du déficit 2015 représentera env. CHF 53'000.-. Ce déficit est principalement dû à la modification des indemnités et soldes décidée en 2014.

Pour l'année 2016, le budget a été accepté par l'Assemblée des délégués du 23 juin 2015 avec un déficit de CHF 162'928.- (CHF 91'467.22 à charge de Saint-Imier). Ce budget tient compte de l'acquisition du premier camion uniquement.

Le déficit augmentera donc encore en 2017 suite à l'acquisition du second véhicule.

Quelle vision pour les Sapeurs-pompiers d'Erguël :

Comme déjà mentionné, le plan de remplacement des véhicules définit les principaux investissements des prochaines années. Cependant, nous souhaitons mentionner ici que des investissements conséquents au niveau du hangar de Saint-Imier devront également être réalisés dans un proche avenir.

En effet, l'augmentation de la grandeur des camions pose plusieurs problèmes (casse en raison des garages trop étroits, pas de possibilité d'entretien des véhicules à l'intérieur, etc.). Les locaux de Saint-Imier devront en outre subir un assainissement et un projet d'agrandissement permettant d'accueillir les deux plus gros véhicules actuellement très à l'étroit (Véhicule hydrocarbure Erguël 50 et Echelle-automobile 30 m Erguël 60) devra être envisagé.

Il ne s'agit pas actuellement de solutionner la problématique des locaux, d'autant qu'elle ne se pose pas pour l'acquisition des deux camions, mais de prendre compte dans sa globalité les différents besoins dans le temps afin de maintenir une charge acceptable pour les communes affiliées.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées afin d'augmenter les recettes du Syndicat des Sapeurs-pompiers :

- Augmentation du maximum de la taxe d'exemption de CHF 400.- (actuellement) à CHF 450.-. Cette augmentation aurait déjà pu être réalisée en 2014 suite à la décision du Conseil-exécutif du canton de Berne (cf. communiqué de presse en annexe).
- Augmentation du pourcentage de la taxe de 6 % de l'impôt cantonal (actuellement) à 10 % au maximum.
- Augmentation de l'âge de servir et donc de payer la taxe de 49 ans (actuellement) à 52 ans au maximum.
- Financement du déficit par le biais de l'impôt et donc du compte de fonctionnement communal.

Proposition de financement du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël :

Compte tenu des différentes possibilités, la Commission des finances et le Conseil municipal proposent, unanimes, de fixer le maximum de la taxe d'exemption à CHF 450.- conformément à la décision du Conseil-exécutif et de financer le solde du déficit par le biais de l'impôt et de renoncer ainsi à modifier le pourcentage de la taxe ou l'âge de servir.

La modification du maximum de la taxe d'exemption sera proposée lors de l'adoption du budget 2016 de la Municipalité de Saint-Imier.

Concernant le financement par le biais du compte de fonctionnement communal, un objectif de la tâche "Sapeurs-pompiers" à CHF 200'000.- de déficit au maximum pour les 10 prochaines années est proposé afin de tenir compte des différents besoins exprimés.

Cet objectif représentera à terme un montant entre CHF 110'000.- et 120'000.- à charge du compte de fonctionnement de Saint-Imier (cf. tableau ci-dessous). Cette proposition résulte également d'une consultation entre les différentes communes affiliées, la pratique devant être identique pour les membres du Syndicat.

| | | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------------|--------|-------------|-------------|-------------|
| Déficits | | 94'792.00 | 162'928.00 | 200'000.00 |
| Répartition des déficits : | | | | |
| Villeret | 9.90% | 9'384.41 | 16'129.87 | 19'800.00 |
| Saint-Imier | 56.10% | 53'178.31 | 91'402.61 | 112'200.00 |
| Sonvilier | 16.40% | 15'545.89 | 26'720.19 | 32'800.00 |
| Renan | 11.50% | 10'901.08 | 18'736.72 | 23'000.00 |
| La Ferrière | 6.10% | 5'782.31 | 9'938.61 | 12'200.00 |
| | | Accepté | Accepté | Maximum |

Conclusions :

Sur la base de cette vision à 10 ans, la Commission des finances et le Conseil municipal, unanimes, vous proposent d'approuver :

- a) l'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier, en remplacement de l'actuel tonne pompe Erguël 21 (29 ans) et du véhicule pionnier lourd Erguël 31 (25 ans) pour un montant total de CHF 532'000.-;
- b) l'acquisition d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière, en remplacement du tonne pompe Erguël 22 (36 ans) pour un montant total de CHF 504'000.-.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Crédit d'engagement pour l'acquisition en 2016 d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier pour le syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël au prix de CHF 532'000.-. Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport très complet que le Conseil municipal nous a fourni concernant l'achat du nouveau véhicule d'intervention. L'idée de nos sapeurs-pompiers de regrouper le matériel du tonne pompe (21) et du pionnier lourd (31) dans un seul véhicule est judicieuse. Ceci évitera l'achat d'un deuxième véhicule, donc importante économie pour la commune et aussi gain de place dans le hangar de Saint-Imier, qui, soit dit en passant, devient trop petit en fonction du matériel et des véhicules qu'il doit abriter. Les deux "anciens" véhicules ont rempli leur contrat. Depuis une trentaine

d'années, ils sont au service de la population. Mécaniquement usés, il est temps de leur octroyer une retraite bien méritée. Le nouveau véhicule, avec un moteur beaucoup plus puissant, permettra d'atteindre Mont-Soleil, Mont-Crosin, et Les Pontins, à une vitesse respectable sans que le chauffeur ait comme souci de se faire dépasser par un vélomoteur. Le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 532'000.- pour l'acquisition du véhicule pionnier lourd (31)."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Notre déclaration sera faite lors du traitement du point 8 de l'ordre du jour."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Notre déclaration sera également faite lors du traitement du point 8 de l'ordre du jour."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien, nous allons passer au vote... ."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous devons voter ce crédit d'engagement au point 8 de l'ordre du jour puisque notre fraction fera sa déclaration lors du traitement du point 8 de l'ordre du jour."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Non, nous devons voter séparément. Il s'agit de deux objets."

...Agitation...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "S'il vous plaît. Nous allons voter le crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier pour un prix de CHF 532'000.-."

Mme Talika Gerber, PLR : "Dans l'ordre du jour, ce sont bien deux points séparés."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Tout à fait. C'est tout à fait prévu de cette manière. Les points 7 et 8 de l'ordre du jour doivent être votés séparément."

Au vote, le crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2016, d'un nouveau véhicule pionnier stationné à Saint-Imier pour un prix de CHF 532'000.- est accepté à l'unanimité.

8. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël : crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2017, d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière pour un prix de CHF 504'000.- : décision

M. Daniel Müller, PLR : "Crédit d'engagement pour l'acquisition en 2017 d'un nouveau véhicule tonne pompe stationné à La Ferrière pour le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël au prix de CHF 504'000.-. L'ainé des véhicules des sapeurs-pompiers soit le tonne pompe (22) a atteint l'âge respectable de 36 ans. Très bien entretenu par les différents responsables véhicules durant toutes ces années, le "22" présente de sérieux signes de faiblesse et le matériel qui l'équipe est désuet et ne répond plus aux exigences actuelles. Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport qui nous a été remis par le Conseil municipal concernant le nouveau véhicule de remplacement. Par conséquent, le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 504'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Afin de veiller au renouvellement du parc de véhicules et de disposer d'une planification à long terme, l'Etat-major des sapeurs-pompiers d'Erquël a établi un plan de remplacement des véhicules pour les 20 prochaines années, en tenant compte de

leur vétusté et du maintien d'un équilibre financier. Lors d'un sinistre, chaque seconde compte. Un véhicule prioritaire montant Mont-Soleil à 35 km/h est difficile à croire et prête plutôt à rire. Il est primordial de changer ces véhicules nécessitant des réparations de plus en plus onéreuses, afin de faciliter au mieux le travail de nos pompiers. La fraction Alternative régionale et communale accepte donc, à l'unanimité, le renouvellement de 3 véhicules par l'acquisition de 2 nouveaux camions pour un montant total de CHF 1'036'000.- équipement compris."

...Agitation...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "S'il vous plaît. Chacun est libre de s'exprimer sur les points 7 et 8 de l'ordre comme il l'entend. Il est clair qu'au moment du vote, ces deux points de l'ordre du jour sont votés séparément. J'ai bien compris l'intervention de M. Alexandre Berberat, ARC. J'imagine que la déclaration de M. Gerolamo Pepe, PS, sera présentée de la même manière."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste a étudié avec attention les documents concernant l'acquisition de deux nouveaux véhicules pour le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les Corps des sapeurs-pompiers des communes du Haut-Vallon ont fusionné. Les achats de véhicules comme c'est le cas ce soir sont soumis à une clef de répartition entre les différentes communes. Depuis la fusion, deux véhicules lourds ont déjà été renouvelés. Actuellement, 6 véhicules présentent des âges avancés et l'entretien de ces derniers occasionne des frais de plus en plus conséquents avec des pannes de plus en plus courantes. Pour certains véhicules, il devient même difficile de trouver des pièces de rechange. Il est indéniable que les sapeurs-pompiers doivent pouvoir compter sur des véhicules fiables et répondant de manière complète à toutes les situations inhérentes à notre région. L'extension de la zone d'intervention occasionne des déplacements plus longs. D'autre part, l'équipement du matériel des véhicules d'intervention doit être modernisé et adapté. Dans les documents qui nous ont été soumis, nous avons particulièrement apprécié le plan de renouvellement des véhicules avec les échéances. Cela nous permet de nous projeter dans l'avenir. L'étalement des dépenses qui va avec cette projection nous paraît également être une approche valable. A l'unanimité, le parti socialiste approuve l'achat des deux véhicules qui nous sont proposés ce soir avec les modalités de mise en action."

Au vote, le crédit d'engagement pour l'acquisition, en 2017, d'un nouveau tonne pompe stationné à La Ferrière pour un prix de CHF 504'000.- est accepté à l'unanimité

9. Crédit d'engagement additionnel de CHF 37'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour le doublement de la surface de production d'énergie photovoltaïque sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier – décider du financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Comme déjà mentionné dans le rapport du 7 mai 2015, les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier se positionnent comme producteur d'énergie renouvelable dans le but de relever les défis de l'ouverture du marché de l'électricité, tout en inscrivant leur action de manière cohérente avec la politique énergétique 2050 de la Confédération.

En date du 7 mai 2015, votre conseil a accepté la libération d'un crédit total de CHF 240'000.- prévu au plan financier pour la réalisation de deux installations de production photovoltaïque.

La première installation de 269 m² sur le toit de la Maison Chasseral – Les Savagnières est en cours de finalisation et sera probablement opérationnelle au moment où vous débattrez de ce rapport. L'investissement de CHF 170'000.- correspondant à une production de 40'000 KWh par an sera respecté.

La seconde installation de 130 m² sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois à Saint-Imier est en cours de réalisation conformément au budget libéré de CHF 70'000.-.

Lors de discussions avec les responsables de l'Hôpital, il est apparu que la seconde verrière pourrait également être recouverte de panneaux photovoltaïques en raison d'un changement d'aménagement.

Cette opportunité permettrait ainsi de doubler la production d'électricité par rapport au projet initial pour un coût marginal de CHF 37'000.-, provoquant une diminution des coûts de réalisation de CHF 126.- par m² (-24 %) :

| Projet | Surface | Puissance | Invest. Total | Coûts / m ² |
|------------------------------|----------------------|--------------|---------------|------------------------|
| Projet initial (1 verrière) | 130 m ² | 15'000 KWh | 70'000.- | CHF 538.45 |
| Nouveau projet (2 verrières) | 260 m ² | 31'000 KWh | 107'000.- | CHF 411.55 |
| Différences | + 130 m ² | + 16'000 KWh | + 37'000.- | - CHF 126.90 |

Compte tenu de cette opportunité et de l'importante augmentation du rendement, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur les préavis unanimes des Commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit additionnel de 37'000 francs, financé par autofinancement et non prévu au plan financier, pour réaliser le doublement de l'installation photovoltaïque situé sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois.

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Vu qu'elle a récemment déposé une motion pour une réflexion visant à l'indépendance énergétique de la commune, la fraction socialiste ne peut qu'adhérer aux initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables produites localement. Elle se réjouit grandement de cette occasion d'augmenter la production d'électricité et de réduire les coûts de production et approuve sans réserve la libération d'un crédit additionnel de CHF 37'000.- pour le doublement de l'installation photovoltaïque de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier."

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale est favorable au crédit d'engagement additionnel de CHF 37'000.- et recommande son acceptation par le Conseil de ville. En effet, la fraction Alternative régionale et communale se réjouit de ces développements qui entrent complètement dans la démarche "Saint-Imier Terre d'énergies". Le recouvrement en panneaux photovoltaïques d'une deuxième verrière située sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier, permet de doubler la production d'électricité avec au résultat une diminution du coût de 126.- CHF/m² pour l'ensemble de l'installation. Selon nos informations, d'autres partenariats devraient à terme être conclus, d'autres structures pouvant accueillir du photovoltaïque. D'autres sources d'énergie propre sont également étudiées actuellement, comme le projet de chauffage géothermique en lien avec la nouvelle source d'approvisionnement en eau bientôt en chantier. Pour la fraction Alternative régionale et communale le doublement de l'installation de production d'énergie photovoltaïque sur le toit de l'Hôpital est une deuxième réussite, après celle du recouvrement de l'ensemble du toit de la toute nouvelle Maison Savagnières au niveau de l'image de Saint-Imier. Toutes ces installations, fruits de partenariats précis, devront à l'avenir assurer à Saint-Imier une place de choix parmi les cités préoccupées au bon sens du terme par la diversification de leurs sources d'énergie."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le parti libéral radical accepte le crédit d'engagement additionnel de CHF 37'000.- concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier."

Au vote, le crédit d'engagement additionnel de CHF 37'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour le doublement de la surface de production d'énergie photovoltaïque sur le toit de l'Hôpital du Jura bernois, site de Saint-Imier, est accepté à l'unanimité.

10. Traitement de la motion "Manège" déposée le 3 septembre 2015 par le parti libéral radical : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 3 septembre 2015, le parti libéral radical a déposé une motion intitulée "Manège".

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

La question du patrimoine bâti protégé et principalement son entretien ainsi que son affectation, sont des questions récurrentes qui se posent et le Conseil municipal est favorable à trouver des solutions concrètes et pragmatiques à la mise en valeur de ce patrimoine de grande valeur.

Il l'a d'ailleurs communiqué clairement dans son programme de législature par sa volonté d'établir un plan de gestion des bâtiments publics pour les 10 prochaines années précisant l'affectation de chaque bâtiment, son plan d'entretien, ainsi que les investissements prévisibles nécessaires dans cette perspective.

Le Conseil municipal souhaite également rendre attentif le Conseil de ville que le bâtiment du Manège, au même titre que le complexe des Abattoirs d'ailleurs, sert aujourd'hui au stockage de matériel des Travaux publics ainsi que du Service de l'équipement. Il s'agira dès lors, avant la mise en œuvre de tout projet, de trouver une solution alternative, rationnelle, et actuelle, à l'entreposage du matériel communal.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, unanime, propose l'entrée en matière sur la motion et suggère son traitement par une commission spéciale conformément à l'art. 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, PLR : "Lors du dernier Conseil de ville, le parti libéral radical a déposé une motion demandant d'évaluer la future utilisation du Manège de Saint-Imier. Le but de notre motion est de pouvoir analyser toutes les affectations possibles que ce bâtiment pourrait abriter. Beaucoup d'idées ont déjà été lancées par le passé n'ayant eu malheureusement pas de suite. Il serait d'ailleurs dommage de laisser ce bâtiment historique à l'abandon encore quelques années pour qu'il s'écroule finalement de lui-même. C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que le Conseil municipal entre en matière sur cette motion afin d'empoigner ce problème et de trouver une solution à long terme. Nous sommes d'autant plus satisfaits que notre proposition de créer une commission temporaire a également été suivie. Le parti libéral radical est tout naturellement favorable au traitement de

cette motion par la création d'une commission temporaire et nous sommes également prêts à prendre nos responsabilités dans cette commission en y assumant la présidence."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Motion "Manège". Si le problème paraît simple en première lecture, cela soulève divers problèmes et suscite des interrogations pertinentes. Nous sommes tous d'accord dans cette assemblée pour déclarer qu'il ne faut pas laisser un bâtiment communal tomber en ruines. Le sort de ce bâtiment aurait déjà dû être réglé au niveau de la commune mais, pour des raisons que nous ignorons, cela n'a pas été fait. Nous nous retrouvons donc ce soir pour discuter l'adoption d'une motion visant à s'occuper de ce problème. L'avantage de cette motion est d'éviter que le statu quo perdure mais il ne faut pas perdre de vue le point d'aboutissement et les conséquences financières. Si la motion est acceptée ce soir, ce sera aux sept commissaires de faire des propositions quant à l'avenir de ce bâtiment mais cela est une autre étape. Toujours si la motion est acceptée ce soir, c'est devant notre Conseil de ville que sera présenté le rapport final mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Il s'agit d'un bâtiment communal qui est grevé d'un degré certain de protection par le Service des bâtiments historiques. Ce service a des exigences aussi strictes que, par moments, tatillonnes et il ne faut pas croire que l'on peut faire ce que l'on veut. En plus, depuis 2004, ce n'est plus seulement l'aspect extérieur qui est soumis à l'approbation du Service des bâtiments historiques mais également l'aménagement intérieur ainsi que la destination du bâtiment qui doit si possible rappeler l'utilisation antérieure. Rêver ce soir de la possibilité d'avoir un objet qui devrait nous laisser ébahi relève du pur fantasme. Nous avons déjà un catalogue d'investissements ambitieux et le parti libéral radical, auteur de cette motion, a toujours dit qu'il fallait définir des priorités. Pour nous, socialistes, ce bâtiment n'est pas du tout prioritaire et nous le ferons savoir en commission si le projet doit se poursuivre. Par contre, nous l'avons déjà dit, la situation actuelle n'est pas une solution valable. À la majorité, la fraction socialiste soutient le traitement de cette motion mais avec un enthousiasme très relatif. Nous n'avons pas l'habitude de cacher les problèmes sous le tapis alors nous allons participer au règlement du problème "Manège" avant qu'il ne devienne une "affaire manège".

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "La motion "Manège", déposée par le parti libéral radical, et dont l'objectif est de trouver enfin une affectation concrète à ce bâtiment historique, a particulièrement intéressé notre fraction. Certes le manège en question n'a pas fait tourner la tête de nos membres mais il a cependant suscité un large débat. Les membres de la fraction Alternative régionale et communale sont unanimes quant à trouver des solutions pour que ce bâtiment puisse revivre. En revanche, ils sont divisés sur la nécessité de nommer une commission d'étude ad hoc destinée exclusivement au traitement de ce dossier. Si certains membres soutiennent la motion du parti libéral radical, d'autres en revanche considèrent que la destinée de ce bâtiment fait partie des missions dévolues à la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, laquelle devrait se saisir en priorité de ce dossier. Compte tenu de ces remarques, la fraction Alternative régionale et communale laisse la liberté de vote à ses membres."

Au vote, la motion "Manège" déposée le 3 septembre 2015 par le parti libéral radical est accepté par 20 voix pour, 5 voix contre. Il y a 1 abstention.

11. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville deux interpellations. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Il n'y a pas de motion.

Mme Morgane Leblois, ARC : "Le 15 avril 2014, la Suisse a adhéré à New York à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui leur garantit les

mêmes chances que les personnes dites "normales". Avant cela, en 2002, entrant en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, imposant notamment à toute nouvelle construction dans le domaine public d'être accessible à tous, ceci comportant les bâtiments, les transports, et les trottoirs. Qu'en est-il à Saint-Imier ? Nous nous réjouissons des efforts consentis par la Municipalité en matière d'accessibilité lors de ses derniers travaux. La route principale et ses trottoirs rabaissés en sont un parfait exemple, pour autant que ceux-ci ne soient pas encombrés par des voitures mal garées comme c'est beaucoup trop souvent le cas aujourd'hui ! Cependant, prenons le trajet entre la gare et le ceff INDUSTRIE. Rien qu'en trottinette, je vous mets au défi de parcourir 100 mètres sans poser les deux pieds à terre. A chaque passage pour piétons, il faut franchir un obstacle d'une dizaine de centimètres, car les trottoirs ne sont pas rabaissés. Et ce, dans toute la commune. D'ailleurs, peut-on encore appeler cela des trottoirs, quand même pour un piéton disposant de toutes ses capacités motrices les emprunter relève du parcours du combattant. Parfois, même le revêtement est inexistant. Même constat sur le trajet entre la Place du Marché et l'Hôpital. Nous savons que la Municipalité n'est en général pas propriétaire de ces trottoirs, et qu'elle n'est libre d'en améliorer l'état que lorsqu'elle procède à des travaux de réaménagement et qu'elle a la possibilité alors de les racheter. Mais doit-on attendre que Saint-Imier décide de retaper toutes ses routes communales pour devenir enfin accessible à tous ? Par ailleurs, aujourd'hui, rien n'oblige non plus les commerces à disposer d'une rampe. Les autorités pourraient-elles tout de même les y inciter d'une manière ou d'une autre ? Merci de votre attention et de votre réponse."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil municipal répondra à votre interpellation lors d'une prochaine séance."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Y aura-t-il accueil de réfugiés à Saint-Imier ?" Vous n'êtes pas sans savoir qu'une motion (n° 240-2015) a été déposée le 14 septembre 2015 au Grand Conseil bernois "un village, une famille" suite à la décision du Conseil fédéral d'accueillir de nouveaux réfugiés en Suisse. Notre pays, doté d'une longue tradition humanitaire dont nous sommes fiers, œuvre quotidiennement pour la paix dans le monde. Notre devoir est de poursuivre ce travail et de s'adapter aux circonstances du moment. Dès lors, il nous importe de faire un état des lieux pour notre commune.

1. Y a-t-il des demandes concrètes émanant du Conseil fédéral pour le canton de Berne et ses communes ? Avez-vous reçu des courriers du canton ou de la Confédération à ce sujet ? Si oui, est-ce que des réponses sont attendues de leur part ?

2. Quelles sont les marges de manœuvre et la position de la commune sur cette question ?

Nous pensons qu'il est nécessaire d'y réfléchir en amont afin d'organiser un accueil, le cas échéant, respectueux, en mettant en place des conditions pour une bonne intégration des personnes, en évitant par exemple leur concentration dans un même lieu comme dans des abris PC."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Merci Mme Elisabeth Beck, PS, pour votre question. Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement nous menons déjà une réflexion avec le Service social. Nous devons attendre les instructions du canton. J'espère que nous pourrons vous en dire plus lors du Conseil de ville du mois de décembre 2015."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

12. Réponses aux motions et interpellations

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais donner une réponse partielle à l'interpellation de Mme Aurélie Juillerat, ARC, au sujet du radar pédagogique. Le Conseil municipal ne peut répondre que partiellement à cette interpellation. En effet, trois des questions sont de la compétence décisionnelle du canton. Ces dernières ont été adressées à l'Office des ponts et chaussées du Jura bernois. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse. En ce qui concerne la question relative au "radar pédagogique" et comme déjà déclaré lors de la séance du 3 septembre 2015, la commune possède un radar sympathique. Depuis notre dernière séance ce dernier a été installé à 5 endroits différents. Nous vous donnons connaissance des résultats enregistrés :

1. Du 3 septembre 2015 au 10 septembre 2015 : radar posé Route de Sonvilier Est.
4'415 véhicules contrôlés : vitesse moyenne : 48 km/h, vitesse maximum : 92 km/h, 26,52 % d'excès de vitesse.
2. Du 10 septembre 2015 au 17 septembre 2015 : Route de Tramelan Ouest.
2'182 véhicules contrôlés : vitesse moyenne : 42 km/h, vitesse maximum : 85 km/h, excès de vitesse 17,77 %.
3. Du 17 septembre 2015 au 24 septembre 2015 : Rue de la Clef 32, direction Saint-Imier.
729 véhicules contrôlés : vitesse moyenne 36 km/h, vitesse maximum 74 km/h, excès de vitesse 4,91 %.
4. du 24 septembre 2015 au 1^{er} octobre 2015 : Rue de la Fourchaux 16, direction Est.
1'789 véhicules contrôlés : vitesse moyenne 41 km/h, vitesse maximum : 81 km/h, excès de vitesse 8,14 %.
5. du 1^{er} octobre 2015 au 8 octobre 2015 : Route de Mont-Soleil 20, direction Est.
497 véhicules contrôlés : vitesse moyenne 41 km/h, vitesse maximum : 85 km/h, excès de vitesse 18,17 %.

C'est beaucoup trop. Ces résultats seront analysés par la Commission urbanisme et de mobilité qui proposera d'éventuelles mesures de régulation du trafic. Ces contrôles à l'aide du radar sympathique propriété de la commune permettent de déplacer ce dernier dans des rues communales et également sur la route cantonale. Sur préavis de la Commission urbanisme et de mobilité le Conseil municipal continuera de manière régulière à effectuer des contrôles de vitesse à l'aide du radar sympathique sans recourir à un radar pédagogique. Le Conseil municipal tient également à préciser que le radar sympathique pourrait en cacher un autre beaucoup moins sympathique et payant. Après quelques jours de vacances dans la commune voisine de Sonvilier, le radar sympathique est installé depuis aujourd'hui pour une semaine à la Rue de Tivoli Est."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je vais donner réponse à la question posée par M. Cornelio Fontana lors du Conseil de ville du 3 septembre. Utilisation du produit de l'augmentation de la taxe immobilière. En 2014, la taxe immobilière a rapporté CHF 768'000.- en chiffres ronds, au taux de 1,2 ‰ de la valeur locative des immeubles. 0.2 ‰ représentent donc CHF 128'000.-. Les montants non dépensés alimentent le fonds de développement. Jusqu'à fin 2014, les études suivantes ont été réalisées :

- Étude pour un projet d'implantation hôtelière à Saint-Imier, par le bureau Horesmann à Lausanne. Comme on le sait, cette étude n'a pas jusqu'ici débouché sur une réalisation, mais elle a permis à la commune de prendre contact avec différents promoteurs. Coût CHF 17'355.60.

- Étude préliminaire sur l'assainissement des abattoirs. Là non plus, pas encore de résultat concret, mais cette étude est indispensable à la suite, coût CHF 14'616.15.
- Etude sur le projet de développement d'un axe de plasturgie autour de Saint-Imier, les résultats seront prochainement disponibles. La plasturgie joue un rôle important dans la promotion économique de Saint-Imier, avec la présence des instituts de la HE-Arc et du CTM. Cette étude a pour but de mettre en évidence et valoriser les complémentarités parmi les compétences existant à Saint-Imier dans l'injection plastique. Pour mémoire, la première entreprise qui s'implantera au PTSI III est active dans ce domaine. Cette étude, qui n'a pas encore été facturée, a été menée par l'Institut du management et des systèmes d'information, de la HE-Arc Gestion.

En 2016, la campagne de promotion du PTSI III sera financée par ce biais.

Dans le budget 2016, différentes mesures de promotion de l'habitat, pour un montant de CHF 75'000.- seront financées par le produit de la taxe immobilière, soit CHF 20'000.- pour l'étude d'aménagement de Mont-Soleil, et CHF 55'000.- pour des mesures concernant le cadastre et les zones à bâtir."

Mme Talika Gerber, PLR : "Nous remercions M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, pour toutes ces informations. Nous sommes satisfaits."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Merci."

13. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu 3 petites questions. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée.

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Pour revenir sur la communication de M. le maire lors du Conseil de ville du 18 juin dernier, je souhaite aborder la Convention réglant la procédure de mise en œuvre d'une éventuelle zone 30 km/h entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars qui avait été signée le 2 septembre 2011 entre les autorités politiques imériennes et l'Office des ponts et chaussées du canton. Si nous vivons cette année le premier test durant lequel la circulation est limitée à 50 km/h entre les deux places, nous appliquerons en 2016 le deuxième test qui prévoit une vitesse maximale réduite à 30 km/h. Mes questions sont les suivantes :

- Quelle est la date d'application de cette deuxième phase de test ?
- Une information sera-t-elle transmise à la population au sujet de ce changement radical de vitesse au centre-ville ? Le cas échéant, sous quelle forme ?

Dans la même perspective, une étude a-t-elle été réalisée pour rendre la grand-rue plus attractive ? Le "Pod" est désormais un atout lumineux de notre Cité mais n'est, à mon avis, pas suffisamment mis en valeur. Pourrait-on, par exemple, le fleurir à l'instar de ce qui a été réalisé à Dombresson ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci M. Claude-Alain Tanner, ARC, pour cette petite question. Le Conseil municipal y répondra lors d'une prochaine séance. Les questions soulevées doivent être discutées dans le cadre de la Convention signée le 2 septembre 2011, entre le canton et la commune. On ne peut pas répondre à ces questions sans concertation avec le canton."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "On parle de 2016. J'aimerais juste savoir si c'est début 2016 ou à quel moment ? On doit pouvoir informer la population."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous devons discuter avec le canton concernant l'information à la population. Voilà ce que dit la Convention : "Introduction du régime de vitesse à 30 km/h, avec phase d'essai et d'observation. Dès le 1^{er} janvier 2016, le régime de vitesse entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars (Places comprises) sera modifié avec l'introduction d'une zone 30 km/h sur ce secteur. La période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 sera considérée comme période d'essai. Durant cette période d'essai, des mesures de la vitesse et des enregistrements vidéo seront réalisés. Un sondage auprès des usagers de la route sera également réalisé au moyen d'un questionnaire. A la fin de la période d'essai et d'observation, toutes ces données seront analysées et feront l'objet d'un rapport d'efficacité." Puis, "Durant le 1^{er} trimestre 2017, le résultat des analyses sera porté à la connaissance des autorités municipales". Et, "La commune organisera une votation populaire." Durant le 1^{er} semestre 2017. Nous devons également discuter avec le nouveau chef de l'Office des ponts et chaussées qui est entré en fonction au 1^{er} octobre 2015. Nous devons aussi discuter d'autres éléments comme les passages pour piétons. Est-ce que pendant la période test de 30 km/h les passages pour piétons seront effacés ? Dans une zone 30 km/h, en principe, s'il n'y a pas un établissement scolaire qui est directement relié, il ne doit pas y avoir de passage pour piétons. Nous avons l'exemple de l'escalier du Centre Saint-Georges qui relie directement l'Ecole primaire, et bien ce passage pour piétons est autorisé. Les autres passages pour piétons qui sont sur la Rue Agassiz sont inutiles puisque vous pouvez traverser à n'importe quel endroit vu que vous êtes dans une zone 30 km/h. Ceci doit être clairement déterminé avec le canton. Nous devons aussi une fois pour toute discuter de la bande jaune en face du Restaurant de La Place. Certains considèrent que cet "îlot" est un refuge. Nous n'avons jamais réussi à avoir une réponse claire. Beaucoup de personnes âgées et des enfants traversent à cet endroit sans savoir s'ils sont protégés ou pas. Nous devons obtenir des réponses, même si à Saint-Imier tout le monde traverse n'importe où et les automobilistes parquent à n'importe quel endroit sur la grand-rue. Vous aurez une réponse lors de votre prochaine séance."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Donc, la population sera-elle informée suffisamment tôt ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Bien entendu. Et il faut respecter la signalisation. Si l'on voit un panneau 30 km/h, il faut respecter cette limitation. Il n'y a pas besoin de le savoir 6 mois à l'avance."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Petite question intitulée : Ras le bol des nuisances sur l'Esplanade des Collèges. L'été touchant à sa fin, le parti libéral radical constate une fois de plus un problème estival récurrent : l'activité nocturne sur l'Esplanade des collèges. En effet, et de nombreux riverains peuvent malheureusement en témoigner, l'Esplanade est un lieu privilégié par certaines personnes pour y passer la soirée. Malheureusement, les débordements sont nombreux et dérangeants pour les habitants de cette zone, dont je fais moi-même partie. Il n'est pas rare d'entendre des éclats de voix et des bruits de ballons de football ou de basket après minuit. Il n'est pas normal que des gens qui travaillent, ou qui sont en vacances, soient dérangés dans leur sommeil à cause de tapages nocturnes. En outre, ces activités nocturnes laissent place le matin à de fâcheuses découvertes : les papiers et autres bouteilles en verre ont pris la place des cris et autres bruits de jeu. L'Esplanade étant avant tout la cour de l'Ecole primaire, il n'est pas souhaitable que des déchets potentiellement dangereux pour les enfants soient présents sur l'Esplanade. Le parti libéral radical, qui a toujours recherché le bien-être des habitants de Saint-Imier, se pose les questions suivantes :

1. Pourquoi la police n'intervient-elle pas ?

2. N'est-il pas possible de couper l'éclairage du terrain de football, qui fait peut-être oublier aux personnes concernées qu'il est temps de rentrer ?
3. Ne serait-il pas possible que la police se rende sur place pour sensibiliser les personnes concernées au fait qu'elles peuvent déranger les riverains ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que le Conseil municipal est conscient de la situation et qu'il comprend naturellement le ras le bol des habitants du quartier et qu'il partage les mêmes préoccupations. Le savoir-vivre et le respect de l'autre sont malheureusement des valeurs qu'il est toujours plus difficile à faire comprendre dans notre société. A titre personnel, je déplore cette société qui tend à démissionner au profit d'une société qui devient de plus en plus individualiste et égocentrique. Je regrette que certaines personnes considèrent que les enseignants sont là pour éduquer, que la police est là pour réprimer, la justice pour punir, et le curé pour absoudre ! Je pense que si une société fonctionne correctement, c'est parce que les gens sont concernés et que l'action préventive est permanente, que chacun se sent responsable de sa ville, de son quartier, de son immeuble. Il n'est pas dans ma conception d'avoir un responsable unique pour chaque problème. Cette segmentation des rôles, ouvrant la porte à une certaine déresponsabilisation me dérange et j'espère que notre société saura éviter de tomber dans ces travers. Dans une collectivité, les autorités ne sont pas les seuls gardiens de la morale ! La société doit également l'être ! Ceci dit, je ne souhaite pas ainsi simplement botter en touche. Je vais tout de même répondre à vos différentes questions. La Police cantonale est intervenue à plusieurs reprises durant l'année 2015 sur appel du voisinage. Le Contrat de prestation qui nous lie à la Police cantonale prévoit que ce type d'interventions est facturé à la Municipalité. En ce qui concerne la Police administrative, composée d'un seul agent, elle assure actuellement un service uniquement durant les heures de bureau, excepté les situations exceptionnelles et durant le service de déneigement. En complément, la Municipalité de Saint-Imier mandate depuis plusieurs années une société de Sécurité privée qui réalise différentes missions communales dont des passages chaque week-end selon un horaire aléatoire sur l'Esplanade. En date du 8 septembre 2015, une délégation du Conseil municipal, ainsi que l'agent de Police administrative, ont reçu les habitants d'un immeuble limitrophe à l'Esplanade. Durant cette séance, les mêmes griefs que vous signalez dans votre intervention ont été discutés et débattus. Plusieurs pistes ont été esquissées afin de trouver une solution aux différents problèmes du quartier. Selon le Conseil municipal, la problématique liée aux incivilités sur l'Esplanade doit se résoudre d'une manière concertée entre différents intervenants. Une action policière et répressive ne permettra malheureusement pas de solutionner la situation. Partant du principe qu'un travail de prévention et de sensibilisation pourrait être entrepris avec les jeunes et que l'axe de travail visant la responsabilisation était probablement celui permettant d'obtenir les meilleurs résultats, un projet de déplacement de l'Espace Jeunesse d'Erguël dans un immeuble jouxtant l'esplanade a été étudié par la Commission de la jeunesse. Malheureusement, si l'idée de rapatrier l'Espace Jeunesse d'Erguël au centre de Saint-Imier séduit, les habitants concernés ne souhaitent pas l'installation d'un tel centre dans leur bâtiment. Le Conseil municipal s'est également engagé, par un courrier daté du 29 septembre 2015, à prendre les mesures suivantes :

1. Etudier la possibilité d'éteindre l'Esplanade des Collèges à partir de 22 h 00. La Commission de l'équipement est actuellement en charge de ce dossier. Toutefois, une première analyse sommaire laisse entendre, pour l'heure, des travaux et donc des investissements relativement conséquents, l'éclairage de l'Esplanade étant couplé avec celui de certaines rues du quartier. Actuellement, il n'est donc pas possible de simplement éteindre un interrupteur.
2. Les rondes du service de sécurité ont été augmentées depuis le 1^{er} octobre et des passages spontanés sont réalisés quotidiennement en soirée durant la belle saison.

3. La Commission urbanisme et mobilité étudiera une relocalisation des tables en bois afin de diminuer les nuisances pour le voisinage et un affichage du règlement d'utilisation de l'Esplanade sera réalisé pour la prochaine saison.

De plus, comme je l'avais déjà mentionné lors d'une précédente séance, je vous informe que deux caméras de surveillance ont été installées par le canton et sont aujourd'hui en service sous le porche du ceff SANTE-SOCIAL, Rue Agassiz 12. J'espère sincèrement que nous pourrons ainsi résoudre le problème des nuisances sur l'Esplanade des Collèges. Toutefois, il faut être conscient que le problème risque d'apparaître dans un autre lieu de la Cité."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je suis satisfait de la réponse de M. le maire."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Petite question intitulée : Aide sociale : menace financière sur les centres à caractère urbain ? Le Grand Conseil bernois sera appelé prochainement à se prononcer sur la motion intitulée "Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale". Ce texte vise, selon ses auteurs, à revoir la répartition des charges entre les communes sur la base du principe de causalité. On a pu lire récemment dans la presse que cette motion, si elle venait à être acceptée, aurait des conséquences financières très lourdes pour des communes à caractère urbain. Une action concertée est ainsi envisagée par les entités visées, action à la tête de laquelle on trouve la ville de Bienne. Dès lors, voici ma double question : à l'instar de celles de Moutier, les autorités imériennes ont-elles été associées à la démarche ? Les effets de l'acceptation de cette motion ont-ils été chiffrés pour la commune de Saint-Imier et, s'ils s'avéraient pénalisants, qu'entend entreprendre le Conseil municipal ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je peux vous donner quelques réponses. Nous avons été approchés par la commune de Bienne, par M. Beat Feurer, conseiller municipal en charge de ce dossier. Nous n'avons pas de chiffre à vous donner, mais si cette motion devait passer, elle aurait effectivement des conséquences financières pour notre commune. Pour l'instant, nous avons estimé qu'il était peut-être un peu tôt pour mener une action. Nous n'avons pas fermé la porte à nos collègues de Moutier et de Bienne, mais nous souhaitons d'abord attendre une réponse du Gouvernement. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Nous allons suivre attentivement le développement de cette motion."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "A la vue de l'ordre du jour de notre séance actuelle, ma surprise fut grande de constater un "point manquant" pour la seconde fois. Effectivement, lors de notre Conseil de ville du 18 juin de cette année, il a été dit, je cite : "...un point demandant la libération du crédit nécessaire pour le réaménagement des jardins publics sera donc à l'ordre du jour du Conseil de ville du mois de septembre 2015 et les documents concernant ce point présenteront en détails les futurs aménagements retenus..." (page 23 du procès-verbal du Conseil de ville du 18 juin 2015). Nous voici fin octobre, CHF 150'000.- à disposition, et aucun dossier présenté. Certes, CHF 185'000.- sont libérés, comme le budget vient d'être accepté pour l'année prochaine, mais, si mes informations sont bonnes, ce montant couvre uniquement 2 jardins publics. Il est donc important que les CHF 150'000.- de cette année soient acceptés afin de réaménager les 4 jardins publics. Alors mes questions sont les suivantes :

- Aurons-nous la chance de délibérer cette année, soit au prochain Conseil de ville dernier délai, ces CHF 150'000.- ?
- Si ce n'est pas le cas, est-ce que nos 4 jardins publics seront tout de même remis en état ?

- Et quand ?

Surtout que de nouvelles dégradations sont constatées dans les différents jardins publics de la commune. Par exemple à Champ Meusel un siège en métal rouillé du tourniquet est plié en deux avec des bouts de métaux de 2 cm tranchants qui dépassent. Ceci soulève de graves problèmes de sécurité. Et qu'en est-il de la responsabilité de la commune en cas d'accident ? De plus, bon nombre de demandes me sont parvenues de nombreuses familles quant à l'avancement de ce dossier. Merci de répondre à ces questions."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Les réponses à vos questions vous seront données lors du Conseil de ville du 10 décembre 2015. Le montant de CHF 150'000.- figurera à l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année. Une des raisons qui nous a poussés à ne pas porter ce point à l'ordre du jour, c'est que nous avons souhaité associer à la réflexion finale la nouvelle cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives, qui entrera en fonction au 1^{er} décembre 2015. Après, aussi, calendrier parlant, il était très difficile de pouvoir imaginer une réalisation sur la période octobre-novembre 2015, puisque pour couler les sols, une température positive doit être garantie sur plusieurs jours. Je m'étais engagé à fournir un dossier au mois de septembre 2015, au plus tard au mois d'octobre 2015, cela n'a pas été possible. Celui-ci vous sera soumis, de manière définitive, pour approbation, le 10 décembre 2015. Au printemps 2016, dès les beaux jours, les quatre jardins publics seront en chantier, et tous les problèmes de sécurité seront enfin résolus."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "La sécurité est un sujet qui me préoccupe. La convivialité des familles également."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Je reviens à nouveau sur un élément. Les fractions ont des commissaires dans les commissions. Alors, Mme Mélanie Kernén, ARC, si au mois de septembre 2015, vous ne voyez rien venir, alors, demandez déjà à vos commissaires ce qu'il en est. Je ne sais pas, j'ai toujours l'impression que les fractions tombent de la lune. Vous avez des commissaires qui peuvent vous renseigner de l'avancement des dossiers. Il faut leur demander des informations. Il faut agir plutôt que réagir. C'est toujours plus sain."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "M. Michel Bastardoz, socialiste dissident, je vous remercie grandement de votre intervention. J'y avais certes songé, mais ma préoccupation m'a incitée à me référer également, aussi, au chef de dicastère, voilà."

14. Réponses aux petites questions

M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement : "Je vais répondre à la petite question de Mme Joëlle Häller, PLR, posée lors du Conseil de ville du 3 septembre 2015, et intitulée : Eaux usées de Mont-Soleil.

1. Quel est le calendrier pour un raccordement définitif des habitations de Mont-Soleil ?

La prise en charge des eaux usées produites à Mont-Soleil par un système centralisé est une réalité pour la majorité des bâtiments existant dans le périmètre le plus densément construit. Ces eaux sont amenées jusqu'au Funiculaire puis conduites à Saint-Imier par une canalisation mise en place le long des voies. Deux secteurs restent à équiper pour couvrir l'ensemble de l'espace actuellement bâti, soit la zone située à l'Ouest du Home Hébron (moins de 15 bâtiments) et le secteur de l'Est, où sont situés une vingtaine de maisons qui

ne sont pas toutes occupées en permanence. L'équipement de ce secteur Est représenterait plus d'un kilomètre de conduite et un investissement à 6 ou 7 chiffres.

2. Où en est-on avec le plan d'assainissement de Mont-Soleil ?

Par ailleurs, une réflexion sur le développement urbanistique de Mont-Soleil est actuellement en cours. Le développement des infrastructures (eau potable, eaux usées) devra être adapté au futur concept d'aménagement tout en tenant compte des moyens financiers à disposition.

3. Le problème de la vidange des fosses est-il maîtrisé ? Existe-t-il un service s'occupant de ces vidanges ? Si oui qui le contrôle ?

Le problème de la vidange des fosses privées est sous la responsabilité des propriétaires, qui du reste ne paient pas la taxe d'assainissement de leurs eaux usées puisqu'ils ne sont pas raccordés. Mais les communes sont tenues de vérifier la vidange des fosses, selon les directives du canton. La mise en œuvre d'un tel contrôle sera étudiée une fois que le PGEE de la commune sera validé par le canton. Une approche intercommunale sera probablement proposée aux communes voisines afin de tenter de limiter des coûts."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci M. Michel Jeanneret, chef du Département équipement, pour vos réponses. Je ne suis pas satisfaite à 100 %. Car par exemple, le km de conduites, il faudra tout de même le faire, et les propriétaires de ces maisons devront passer à la caisse. Notre commune perd de l'argent à cause de ces propriétaires."

M. Patrick Tanner, maire : "Juste une précision. Je pense que vous avez raison, il faudra le faire, mais la commune ne perd pas d'argent. L'investissement qui devra être consenti pour le km manquant va générer un coût nettement supérieur aux taxes de raccordement qui seront facturées aux propriétaires non raccordés. Le Conseil municipal devra se poser la question, après le positionnement du Service urbanisme et mobilité, sur la suite du développement de Mont-Soleil, et puis s'attaquer à ce problème. Il s'agira davantage d'une question d'investissement que d'une perte réelle d'argent pour la commune."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Vu que la réponse ne vient pas, je dois intervenir. M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, lors du Conseil de ville du 18 juin 2015, au point 12 de l'ordre du jour, vous avez répondu aux questions posées par la fraction Alternative régionale et communale sur la rénovation du traitement de l'eau du bassin de natation de la manière suivante : "Je vais relire vos questions et y répondre lors du prochain Conseil de ville dans les réponses aux petites questions". Quand la fraction socialiste a posé ces questions, vous avez dit : "Comme signalé à la fraction Alternative régionale et communale, en ce qui concerne les questions techniques, je ne vais pas m'aventurer à répondre ce soir." Par analogie, nous en avons conclu que vous y répondriez lors du Conseil de ville du 3 septembre dernier. Or, tel ne fut pas le cas, et visiblement pas ce soir non plus. Alors, même si le crédit a été accepté, la fraction socialiste désirerait une réponse à ces questions et aimerait savoir quand avez-vous prévu d'y donner suite ? Merci d'avance de votre diligence."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Une réponse sera donnée lors du prochain Conseil de ville du mois de décembre 2015."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Oui, M. Michel Ruchonnet, PS, je vous donne la parole. Après, nous mettrons un terme à cet échange."

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est tout de même un peu léger. On a voté un crédit de CHF 90'000.-, un chèque en blanc, avec quelqu'un qui nous dit : "Voter d'abord le crédit, je vous réponds après.". On a été gentils. Maintenant, on n'a plus envie d'être gentils. Ce n'est pas normal. C'est un peu léger."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien, si M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, ne souhaite pas répondre, on va pouvoir passer au point 15 de l'ordre du jour."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Bien, merci."

15. Divers et imprévu

Il n'y a pas de divers et imprévu

16. Résolution

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Nous avons ajouté un point 16 à l'ordre du jour. Nous avons tous devant nous le texte de la Résolution intitulée : Avenir de la psychiatrie dans le Jura bernois : Le Conseil de ville demande le soutien de toute la région. En référence à l'art. 6 du Règlement du Conseil de ville, je propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, nous allons voter l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, nous donnerons lecture de la Résolution, puis je soumettrai son texte au vote."

... Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Au vote, l'entrée en matière sur la Résolution est acceptée à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, donne la parole à Mme Talika Gerber, PLR, pour la lecture de la Résolution.

Mme Talika Gerber, PLR : "Je tiens à préciser que cette Résolution a reçu le soutien unanime de toutes les forces politiques représentées au sein de notre conseil. De plus, si la présente Résolution devait être acceptée, nous demandons au Conseil municipal que celle-ci soit envoyée au Conseil-exécutif, au Président du Grand Conseil M. Marc Jost, et à la Députation du Jura bernois et de Bienne romande. Je vous donne lecture de la Résolution :

Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier du 22 octobre 2015

Avenir de la psychiatrie dans le Jura bernois :
Le Conseil de ville demande le soutien de toute la région

Le Conseil de ville a pris connaissance avec inquiétude des mesures annoncées dans le cadre de l'autonomisation des institutions psychiatriques bernoises au 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte difficile, il en appelle à l'unité de la région. En effet, il est indispensable de maintenir des prestations psychiatriques, ambulatoires et stationnaires de qualité et de proximité dans le Jura bernois.

Le Conseil de ville demande également de renforcer et de pérenniser l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), et de confirmer son statut d'institution interjurassienne.

Il s'associe au Conseil du Jura bernois (CJB) et en appelle à un large soutien des politiciens de la région et élus au Grand Conseil bernois.

Se faire soigner dans sa langue a un impact indéniable sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité de toute la population."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "La lecture ayant été faite, je propose de passer au vote."

Au vote, le texte de la Résolution est accepté à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "la parole n'étant plus... ."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Mme la présidente, dans les Divers, j'aurais une petite communication."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Nous ne sommes plus dans les Divers".

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Oh pardon, j'ai oublié de prendre la parole tout à l'heure."

Mme Florine Pessotto-Bueche présidente : "C'est concernant ?"

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Une annonce pour Noël Ensemble 2015."

Mme Florine Pessotto-Bueche présidente : "Alors très bien, je vous donne la parole."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Donc, du 3 au 5 décembre 2015, aura lieu Noël Ensemble 2015, une fête de toutes les imériennes et tous les imériens. Toute personne intéressée à donner un coup de main peut s'annoncer auprès du comité d'organisation. Nous vous proposons de vous inscrire à l'adresse : noel.ensemble.2610@gmail.com. Merci de faire suivre ce message à votre entourage. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette fête."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Merci Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Le vice-chancelier :